

Déclarer un revenu de pension

Question préliminaire

Sélectionnez Vrai ou Faux

Les particuliers sont admissibles au fractionnement du revenu de pension pour le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse (SV).

- Vrai

Désolé, c'est incorrect

Le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse (SV) ne sont pas admissibles au fractionnement du revenu de pension.

- Faux

Bonne réponse

Le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse (SV) ne sont pas admissibles au fractionnement du revenu de pension.

Instructions

1. Ouvrez le logiciel de calcul d'impôt.
2. Passez en revue les [Renseignements généraux](#) et les [Feuillets requis](#) (feuillet d'impôt, reçus, etc.).
3. Fournissez tous les renseignements requis pour les sections appropriées du logiciel de calcul d'impôt.
4. Une fois terminé, comparez vos résultats avec la solution fournie.
5. Ensuite, consultez les [Points à retenir](#).

Renseignements généraux

Situation

Nadia est actuellement sans emploi, n'a aucun revenu et est mariée à Alexei. Alexei est retraité et il reçoit un revenu du RPC et de la SV, un revenu d'intérêts sur leurs placements et une rente de retraite (régime de pension agréé).

Renseignements d'identification

Nom	Alexei Reznikov
Numéro d'assurance sociale (NAS)	000 000 000
Adresse	123, rue Principale Ville (Province) X0X 0X0
Date de naissance (DDN)	2 octobre 1946
État civil	Marié à Nadia Reznikov depuis le 23 juillet 1983 NAS : 000 000 000 DDN : 23 avril 1961

T4A(P) – État des prestations du Régime de pensions du Canada (pour Alexei)

		Canada Revenue Agency Agence du revenu du Canada	Statement of Canada Pension Plan Benefits État des prestations du Régime de pensions du Canada				T4A(P)					
Year	20	Taxable CPP benefits	21	Number of months – disability	23	Number of months – retirement	22	Income tax deducted	12	Social insurance number	13	Onset or effective date
Année		Prestations imposables du RPC		Nombre de mois – invalidité		Nombre de mois – retraite		Impôt sur le revenu retenu		Numéro d'assurance sociale		Date de début ou d'entrée en vigueur
				6		6		0,00		000 000 000		
Issued by: Service Canada Émis par : Service Canada										14	Retirement benefit Prestation de retraite	6 211,00
REZNIKOV, ALEXEI 123 rue Principale Ville (Province) X0X 0X0										15	Survivor benefit Prestation de survivant	
										16	Disability benefit Prestation d'invalidité	8 216,00
										17	Child benefit Prestation pour enfant	
										18	Death benefit Prestation de décès	
										19	Post-retirement benefit Prestation après-retraite	
										Benefit number Numéro de prestation		
T4A(P) (21) SC ISP-0136 nat (ITC)										See the privacy notice on your return. Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.		
Attach this copy to your federal return. Joignez cette copie à votre déclaration fédérale.												

T5 – État des revenus de placement (pour Alexei)

		Canada Revenue Agency Agence du revenu du Canada	T5 Statement of Investment Income État des revenus de placement				Year Année	Protected B / Protégé B when completed / une fois rempli			
Dividends from Canadian corporations – Dividendes de sociétés canadiennes		Federal credit – Crédit fédéral		Interest from Canadian sources		Capital gains dividends					
24	Actual amount of eligible dividends	25	Taxable amount of eligible dividends	26	Dividend tax credit for eligible dividends	13	Interest from Canadian sources	18	Capital gains dividends		
	Montant réel des dividendes déterminés		Montant imposable des dividendes déterminés		Crédit d'impôt pour dividendes déterminés		85,00		Dividendes sur gains en capital		
10	Actual amount of dividends other than eligible dividends	11	Taxable amount of dividends other than eligible dividends	12	Dividend tax credit for dividends other than eligible dividends	21	Report Code	22	Recipient identification number	23	Recipient type
	Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés		Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés		Crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés		Code du feuillet		Numéro d'identification du bénéficiaire		Type de bénéficiaire
Other information (see the back) Autres renseignements (lisez le dos)		Box / Case	Amount / Montant	Box / Case	Amount / Montant	Box / Case	Amount / Montant	Box / Case	Amount / Montant	Box / Case	Amount / Montant
Recipient's name (last name first) and address – Nom, prénom et adresse du bénéficiaire REZNIKOV, ALEXEI 123 rue Principale Ville (Province) X0X 0X0						Payer's name and address – Nom et adresse du payeur Banque 1 456 rue Principale Ville (Province) X0X 0X0					
Currency and identification codes Codes de devise et d'identification		27	Foreign currency Devises étrangères	28	Transit – Succursale	29	Recipient account number Numéro de compte du bénéficiaire	For information, see the back. Pour obtenir des renseignements, lisez le dos.			
See the privacy notice on your return / Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration. T5 (09/21)											

Points à retenir

Étapes à suivre

1. Passez en revue leurs renseignements généraux et feuillets d'impôt requis.
2. Le fractionnement du revenu de pension est un choix conjoint qui exige que les deux conjoints préparent leurs déclarations de revenus en même temps :
 - lorsque vous remplissez le **Type d'entrevue du conjoint**, sélectionnez **Informations complètes (recommandé)** lorsque vous répondez à la question **Quelles informations fournirez-vous concernant votre conjoint?**.
3. À partir de **Montage de l'entrevue**, cochez la case à côté de **Revenus de pension, revenus d'autres sources et fractionnement du revenu de pension, prestations pour la COVID-19 (T4A, T4FHSA, T4A(OAS), T4A(P), T4-RCA, T4RSP, T4RIF, T1032)** dans la section **Pension et autres revenus** et cochez la case à côté de **Revenus de placements/d'intérêts et frais financiers/PNCP (T3, T5, T4PS, T5008, RC359)** dans la section **Revenus et frais découlant de placement**.
4. Cliquez sur **T4A, T4FHSA et revenus de pension** dans le menu de gauche et cliquez sur le signe + à côté de **T4A, T4A(OAS), T4A(P)** et entrez les montants de chaque feuillet d'impôt.
5. Le feuillet T4A(P) d'Alexei indique qu'il a reçu des prestations de retraite et d'invalidité du RPC tout au long de l'année. Étant donné que la somme de la case 23 et de la case 21 (indiquant le nombre de mois) ne doit pas dépasser 12, inscrivez 6 dans les cases 23 et 21.
6. Dans le menu de gauche, cliquez sur **Revenus de placements/d'intérêts et frais financiers** et cliquez sur le signe + à côté de **T5 – Revenus de placement** et entrez les montants du feuillet T5 d'Alexei.
7. Lorsque vous avez terminé le **Montage de l'entrevue** de Nadia, assurez-vous qu'aucune case n'est cochée dans aucune section.

Seule la case 16 du feuillet T4A – État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources d'Alexei est admissible au fractionnement du revenu de pension.

Le montant transféré à Nadia est déclaré à la ligne 11600 de sa déclaration de revenus et le même montant est déclaré à la ligne 21000 de la déclaration de revenus d'Alexei. Tout impôt retenu sur le revenu de pension admissible (case 22 du feuillet T4A) est fractionné en même proportion que ce revenu et se trouve à la ligne 43700.

Le logiciel génère automatiquement le formulaire T1032, Choix conjoint visant le fractionnement du revenu de pension, pour chaque particulier.

Pour en savoir plus, consultez les [Instructions ImpôtExpert](#).

Réviser vos résultats

Sommaire de la déclaration avec conjoint pour l'année d'imposition 2024



	Particulier	Conjoint(e)
Prénom	Alexei	Nadia
Nom	Reznikov	Reznikov
Numéro d'assurance sociale		
Date de naissance	02-10-1946	23-04-1961
Province de résidence	Ontario	Ontario
État civil le 31 décembre 2024	Marié(e)	Marié(e)
Rue	123, rue Principale	123, rue Principale
Ville	Ville	Ville
Province	Ontario	Ontario
Code postal	X0X 0X0	X0X 0X0

Déclaration fédérale

Revenu total

	Particulier	Conjoint(e)	Total
Pension de sécurité de la vieillesse	11300	6 778,44	+ = 6 778,44
Prestations du RPC ou du RRQ	11400	14 427,00	+ = 14 427,00
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 11400	11410	8 216,00	+ = 8 216,00
Autres pensions et pensions de retraite	11500	23 709,56	+ = 23 709,56
Choix du montant de pension fractionné	11600	+ 11 854,78	= 11 854,78
Intérêts et autres revenus de placements	12100	85,00	+ = 85,00
Additionnez les lignes 10100, 10400 à 11900, 12000 à 14300 et 14700.			
Voici votre revenu total	15000	45 000,00	+ 11 854,78 = 56 854,78

Revenu net

Déduction pour le choix du montant de pension fractionné	21000	11 854,78	+ = 11 854,78
Additionnez les lignes 20700 à 22400, 22900, 23100 et 23200.	23300	11 854,78	+ = 11 854,78
Ligne 15000 moins ligne 23300 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
Voici votre revenu net avant rajustements	23400	33 145,22	+ 11 854,78 = 45 000,00
Ligne 23400 moins ligne 23500 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
Voici votre revenu net	23600	33 145,22	+ 11 854,78 = 45 000,00

Revenu imposable

Ligne 23600 moins ligne 25700 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
Voici votre revenu imposable	26000	33 145,22	+ 11 854,78 = 45 000,00

Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base	30000	15 705,00	+ 15 705,00 = 31 410,00
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1959 ou avant)	30100	8 790,00	+ = 8 790,00
Montant pour époux ou conjoint de fait	30300	3 850,22	+ = 3 850,22
Montant pour revenu de pension	31400	2 000,00	+ 2 000,00 = 4 000,00
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait	32600	2 000,00	+ = 2 000,00
Additionnez les lignes 30000 à 33200.	33500	32 345,22	+ 17 705,00 = 50 050,22
Multipliez le montant de la ligne 33500 par 15 %.	33800	4 851,78	+ 2 655,75 = 7 507,53
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux : additionnez les lignes 33800 et 34900.	35000	4 851,78	+ 2 655,75 = 7 507,53

Impôt fédéral net

Inscrivez votre impôt sur le revenu imposable (C)	(C)	4 971,78	+ 1 778,22 = 6 750,00
Additionnez les lignes (C) et 40424.	40400	4 971,78	+ 1 778,22 = 6 750,00
Inscrivez le montant de la ligne 35000.	35000	4 851,78	+ 2 655,75 = 7 507,53
Additionnez les lignes 35000 à 40427.		4 851,78	+ 2 655,75 = 7 507,53
Impôt fédéral de base (si négatif, inscrivez « 0 »)	42900	120,00	+ = 120,00
Impôt fédéral	40600	120,00	+ = 120,00
Ligne 40600 moins ligne 41600 (si négatif, inscrivez « 0 »)	41700	120,00	+ = 120,00

Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : additionnez les lignes 41700, 41500 et 41800.	42000	120,00	+ 0,00 = 120,00
Impôt provincial ou territorial	42800	865,68	+ 0,00 = 865,68
Voici votre total à payer	43500	985,68	+ 0,00 = 985,68
Impôt total retenu	43700	1 023,00	+ 1 023,00 = 2 046,00
Voici votre total des crédits	48200	1 023,00	+ 1 023,00 = 2 046,00

Sommaire de la déclaration combiné pour l'année d'imposition 2024

	Particulier	Conjoint(e)	Total
Ligne 43500 moins ligne 48200	(37 32)	+ (1 023 00)	= (1 060 32)
Remboursement 48400	37 32	+ 1 023 00	= 1 060 32
Solde dû 48500	0 00	+ 0 00	= 0 00

Informations additionnelles

Taux marginal d'imposition	25%	0%	
Taux d'imposition réels (impôts à payer + revenu total)	2.2%	0.0%	
Crédit pour la TPS/TVH	646 20	+	= 646 20
Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)	306 44	+	= 306 44
Subv. aux pers. âgées prop. pour impôt foncier		+	=
Incitatif à agir pour le climat de l'Ontario	840 00	+	=
Plafond admissible de REÉR déductible - 2025	1 478 88	+	= 1 478 88

ImpôtExpert [ARC] 15 jan 2025 Reznikov, Alexei NAS :

 Agence du revenu du Canada
Canada Revenue Agency

2024
Protégé B une fois rempli

Choix conjoint visant le fractionnement du revenu de pension

Remplissez ce formulaire si vous (l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert) faites le choix de fractionner votre revenu de pension admissible avec votre époux ou conjoint de fait (l'époux ou conjoint de fait qui reçoit). Vous devez remplir **toutes** les conditions suivantes :

- Vous et votre époux ou conjoint de fait **n'avez pas** vécu séparément en raison de la rupture de votre union pour une période continue de 90 jours ou plus qui comprend le 31 décembre 2024.
- Vous et votre époux ou conjoint de fait étiez résidents du Canada le 31 décembre 2024 (ou en date du décès).
- Vous avez reçu **l'un** des montants suivants au cours de l'année d'imposition :
 - un revenu de pension qui donne droit au montant pour revenu de pension (consultez la ligne 31400 de la feuille de travail fédérale), y compris les prestations admissible pour anciens combattants;
 - certains montants admissibles attribués d'une convention de retraite (case 17 de vos feuillets T4A-RCA) et vous avez atteint l'âge de 65 ans avant la fin de l'année d'imposition.

Remarque : Un seul choix conjoint peut être fait pour une année d'imposition. Si vous et votre époux ou conjoint de fait avez reçu tous les deux un revenu de pension admissible, vous devez décider qui de vous deux fera le transfert et qui le recevra. L'époux ou conjoint de fait qui fait le **transfert** fera le choix d'attribuer une partie de son revenu de pension admissible à son époux ou conjoint de fait (l'époux ou conjoint de fait qui **reçoit**).

Instructions pour remplir votre formulaire

Si vous transmettez votre déclaration par voie électronique, conservez ce formulaire pour pouvoir le fournir à l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur demande. Si vous produisez votre déclaration sur papier, vous devez remplir, signer et joindre des copies de ce formulaire à votre déclaration papier **ainsi** qu'à celle de votre époux ou conjoint de fait. Les renseignements sur les formulaires doivent être identiques.

Remplissez et envoyez ce formulaire au plus tard à la date limite de production de votre déclaration pour l'année. Pour en savoir plus sur la date limite de production, allez à canada.ca/impots-dates-particuliers.

Dans certaines circonstances, l'ARC peut vous permettre de prolonger le délai de production, de modifier ou de révoquer un choix initial. Pour en savoir plus, communiquez avec l'ARC.

Étape 1 – Identification

Renseignements sur vous (l'époux ou conjoint de fait qui fait le **transfert**)

Nom légal Reznikov	Prénom Alexei	Numéro d'assurance sociale - -
Adresse du domicile 123, rue Principale, Ville (ON)		Code postal X0X 0X0

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (l'époux ou conjoint de fait qui **reçoit**)

Nom légal Reznikov	Prénom Nadia	Numéro d'assurance sociale - -
Adresse du domicile (si elle est différente de l'adresse ci-dessus) 123, rue Principale, Ville (ON)		Code postal X0X 0X0

T1032 F (24)
Page 1 de 4


ImpôtExpert [ARC] 15 jan 2025 Reznikov, Alexei NAS :

Protégé B une fois rempli

Étape 2 – Calculez le montant de pension fractionné maximal

Pour calculer le montant du revenu de pension admissible, l'époux ou conjoint de fait qui fait le **transfert** doit faire le calcul de la ligne 31400 dans la feuille de travail fédérale que vous trouverez dans la trousse d'impôt.

Inscrivez le montant du revenu de pension admissible qui a été calculé à la ligne 8 de la feuille de travail fédérale de l'époux ou conjoint de fait cédant à la ligne 31400.

Inscrivez le montant de la case 128 du feuillet T4A de l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert.	68020	23 709 56	1
Ligne 1 moins ligne 2		= 23 709 56	3

Versements admissibles d'une convention de retraite (CR)

Si l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert a reçu des versements de rentes viagères provenant d'une CR et avait 65 ans ou plus le 31 décembre 2024 (ou en date du décès), remplissez les lignes 4 à 8. Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 8 et continuez à la ligne 9 pour les prestations pour anciens combattants.

Inscrivez le montant de la case 17 des feuillets T4A-RCA de l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert.

	68026		4
Inscrivez le montant de la ligne 3.	126 350 00	5	5
Ligne 5 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »)		=	7
Inscrivez le moins élevé : ligne 4 ou ligne 7.		+	8
		0 00	8

Prestations pour anciens combattants

Si l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert a reçu des prestations pour vétérans admissibles, remplissez les lignes 9 à 16. Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 16 et continuez à la ligne 17.

Inscrivez le montant de la ligne 2.

			9
Inscrivez le montant de la ligne 3.		10	10
Inscrivez le montant de la ligne 8.		+	11
Ligne 10 plus ligne 11		=	12
		126 350 00	13
Inscrivez le montant de la ligne 12.		-	14
Ligne 13 moins ligne 14 (si négatif, inscrivez « 0 »)		=	15
Inscrivez le moins élevé : ligne 9 ou ligne 15.		+	16
Ajoutez les lignes 3, 8 et 16.		= 23 709 56	17

Ajustement pour changement d'état civil au cours de l'année d'imposition

Si votre état civil a changé au cours de l'année d'imposition, utilisez la ligne 18 pour calculer le revenu de pension admissible à inscrire à la ligne 19. Sinon, inscrivez le montant de la ligne 17 à la ligne 19.

Nombre de mois où vous étiez marié ou conjoint de fait 68030 x Montant de la ligne 17

	12		18
Inscrivez le montant de la ligne 18, s'il y a lieu. Sinon, inscrivez le montant de la ligne 17.		23 709 56	19
Taux maximal		x 50 %	20
Ligne 19 multipliée par ligne 20		= Montant de pension fractionné maximal	21
		11 854 78	21

Étape 3 – Inscrivez le montant de pension fractionné choisi

Inscrivez le montant de pension fractionné pour lequel vous faites un choix conjoint avec votre époux ou conjoint de fait pour l'année. Le montant de pension fractionné ne peut pas dépasser le montant de la ligne 21.

		11 854 78	22
--	--	-----------	----

Inscrivez ce montant à la ligne 21000 de la déclaration de l'époux ou conjoint de fait qui fait le **transfert** et à la ligne 11600 de la déclaration de l'époux ou conjoint de fait qui **reçoit**.

T1032 F (24) Page 2 de 4

Protégé B une fois rempli

Étape 4 – Déterminez le rajustement au montant pour revenu de pension**Partie A – Calculez le montant pour revenu de pension de l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert**

Montant de la ligne 1		<u>23 709</u>	23
-----------------------	--	---------------	----

Si l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert a inscrit un montant à la ligne 8, remplissez les lignes 24 à 30. Sinon, inscrivez le montant de la ligne 22 à la ligne 30.

Montant de la ligne 22			24
Montant de la ligne 8		25	
Montant de la ligne 17	+	26	
Ligne 25 divisée par ligne 26	=	27	
Montant de la ligne 22	×	28	
Ligne 27 multipliée par ligne 28	=	▶ -	29
Ligne 24 moins ligne 29	=	▶ -	<u>11 854</u>
Ligne 23 moins ligne 30	=	▶ -	<u>11 854</u>

Inscrivez à la ligne 31400 de la déclaration de l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert, le montant **le moins élevé** : 2 000 \$ ou le montant de la ligne 31.

Partie B – Calculez le montant pour revenu de pension de l'époux ou conjoint de fait qui reçoit

S'il y a un montant à la ligne 11500 ou 12900 de la déclaration de l'époux ou conjoint de fait qui reçoit, inscrivez le montant de la ligne 8 du calcul relatif à la ligne 31400 de sa feuille de travail fédérale. Sinon, inscrivez « 0 ».

Montant de la ligne 30 à moins que la note 1 ci-dessous s'applique		+	32
Ligne 32 plus ligne 33	=	33	34

Inscrivez à la ligne 31400 de la déclaration de l'époux ou conjoint de fait qui reçoit, le montant **le moins élevé** : 2 000 \$ ou le montant de la ligne 34.

Note 1 : Si **toutes** les conditions suivantes s'appliquent, calculez le montant à inscrire à la ligne 33 en suivant les instructions de la **note 2** ci-dessous :

- le montant de la ligne 32 est **moins de 2 000 \$**;
- l'époux ou conjoint de fait qui reçoit avait moins de 65 ans le 31 décembre 2024;
- l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert avait 65 ans ou plus et a reçu l'un des montants suivants durant l'année :
 - a) paiements d'un fond enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'une autre rente;
 - b) paiements (autres que les paiements de rente viagère) d'une disposition à cotisations déterminées d'un régime de pension agréé (RPA) ou d'un régime de pension déterminé (RPD);
 - c) paiements d'un régime de pension agréé collectif (RPAC);
 - d) paiements provenant d'une rente viagère différée;
 - e) prestations admissibles pour anciens combattants.

Note 2 : Si la note 1 s'applique, calculez le montant à inscrire à la ligne 33 de la façon suivante :

- 1) Pour cette note seulement, soustrayez de la ligne 1 tous les montants indiqués de a) à e) reçus dans l'année par l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert et recalculer le montant de la ligne 30. L'époux ou conjoint de fait qui reçoit les paiements n'a pas besoin de soustraire ceux-ci de la ligne 1 si l'époux ou conjoint de fait qui a fait le transfert a reçu les paiements à la suite du décès d'un époux ou conjoint de fait au cours de l'année :
 - a) paiements d'un FERR, d'un REER ou d'une autre rente reçus par votre époux ou conjoint de fait;
 - b) paiements (autres que les paiements de rente viagère) d'une disposition à cotisations déterminées d'un RPA ou d'un RPD;
 - c) paiements d'un RPAC;
 - d) paiements provenant d'une rente viagère différée;
 - e) prestations admissibles pour anciens combattants.
- 2) Si le résultat de 1) ci-dessus est **de 4 000 \$ ou plus**, inscrivez à la ligne 33 le montant de la ligne 30.
- 3) Si le résultat de 1) ci-dessus est **moins de 4 000 \$**, recalculer les étapes 2 et 3 en utilisant le résultat de 1) comme montant de la ligne 17. Inscrivez à la ligne 33 le montant **le moins élevé** : le montant de la ligne 22 ou le montant de la ligne 30.

ImpôtExpert [ARC] 15 jan 2025 Reznikov, Alexei NAS :

Protégé B une fois rempli

Étape 5 – Calculez l'impôt retenu

Inscrivez l'impôt total retenu à la source du revenu de pension de l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert inscrit à la ligne 17. 68040 2 046|00 • 35

Si les feuillets de renseignements de l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert comprennent un impôt retenu à la source à la fois pour des revenus de pension admissibles et non admissibles sur un même feuillet, calculez pour chaque feuillet le montant proportionnel d'impôt retenu à la source à inclure à la ligne 35 comme suit :

Impôt total retenu × (Pension admissible + total de la pension admissible et non admissible)

Calculez l'impôt retenu à la source pour le montant de pension fractionné

Montant de la ligne 35 2 046|00 × $\frac{\text{Montant de la ligne 22}}{\text{Montant de la ligne 17}}$ = $\frac{11\ 854|78}{23\ 709|56}$ = 68050 1 023|00 • 36

Partie A – Calculez l'impôt retenu à la source pour l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert

Impôt total retenu selon **tous** les feuillets de renseignements de l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert. Inscrivez le montant que vous auriez inscrit à la ligne 43700 de votre déclaration si vous n'aviez pas fait le choix de fractionner votre revenu de pension admissible. Si vous étiez résident du Québec le 31 décembre 2024, n'incluez pas l'impôt provincial du Québec retenu à la source.

<u>Montant de la ligne 35</u>	=	<u>2 046 00</u>	37
<u>Montant de la ligne 36</u>	-	<u>1 023 00</u>	38
<u>Ligne 37 moins ligne 38</u>	=	<u>1 023 00</u>	39

Inscrivez le résultat à la ligne 43700 de la déclaration de l'époux ou conjoint de fait qui fait le **transfert**.

Partie B – Calculez l'impôt retenu à la source pour l'époux ou conjoint de fait qui reçoit

Impôt total retenu selon **tous** les feuillets de renseignements de l'époux ou conjoint de fait qui reçoit. Inscrivez le montant que vous auriez inscrit à la ligne 43700 de votre déclaration si vous n'aviez pas fait le choix de fractionner votre revenu de pension admissible. Si vous étiez résident du Québec le 31 décembre 2024, n'incluez pas l'impôt provincial du Québec retenu à la source.

<u>Montant de la ligne 36</u>	+		40
<u>Ligne 40 plus ligne 41</u>	=		42

Inscrivez le résultat à la ligne 43700 de la déclaration de l'époux ou conjoint de fait qui **reçoit**.

Étape 6 – Remplir l'attestation conjointe

En remplissant ce formulaire et en signant ci-dessous, nous faisons conjointement le choix et attestons que le montant de pension fractionné inscrit à la ligne 22 de l'étape 3 sera déduit dans le calcul du revenu net de l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert et sera déclaré comme revenu par l'époux ou le conjoint de fait qui le reçoit dans nos déclarations de revenus et de prestations pour 2024.

Nous comprenons que nous sommes conjointement responsables de l'impôt, des intérêts et des pénalités qui peuvent découler de ce choix.

_____ Signature de l'époux ou conjoint de fait qui fait le transfert	Date <u>2025-01-15</u>
_____ Signature de l'époux ou conjoint de fait qui reçoit	Date <u>2025-01-15</u>

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

T1032 F (24)
Page 4 de 4